



Déclaration liminaire

CSA-R DGA du 20/05/25

Monsieur le délégué général pour l'armement,

La **CFDT** constate qu'une fois de plus des documents de présentation, notamment ceux relatifs à la création du Commissariat au Numérique de Défense (CND), ne nous ont pas été transmis dans les délais réglementaires. Ce non-respect des échéances affaiblit la qualité du dialogue social !

Néanmoins, les éléments déjà communiqués lors de la réunion préparatoire du 13/05/25 permettent à la **CFDT** d'aborder ce point CND en séance, et nous acceptons donc volontiers la tenue d'un nouveau point d'information pour ce CSAR-DGA extraordinaire. Nous tenons toutefois à exprimer notre incompréhension persistante quant à la logique politique qui sous-tend cette transformation. Malgré un discours rassurant qui répète régulièrement "ce sera pareil, ne vous inquiétez pas", les premiers éléments montrent une réorganisation profonde avec des transferts vers une nouvelle structure, sans justifications claires, ni perspectives adhérentes. La **CFDT** reste en attente d'une présentation d'une véritable feuille de route du numérique, avec une gouvernance claire.

Pour la **CFDT**, cette manœuvre rappelle le précédent transfert du domaine infrastructures de la DGA vers le SID, avec les mêmes incertitudes pour les personnels qui resteront à la DGA et les mêmes carences de garanties pour les personnels qui vont rallier le CND. Nous réclamons donc qu'aucun agent ne soit placé dans un schéma imposé, sans perspective missionnelle au-delà de 2025. Une telle opacité organisationnelle est inacceptable pour une administration censée garantir la stabilité et la lisibilité des parcours professionnels.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines et des opérations associées, plusieurs défis émergent et nécessitent une attention particulière pour la DGA. Tout d'abord, la surcharge induite par les postes non transférés pose un problème potentiel. Cette situation peut entraîner une répartition inégale des activités, augmentant ainsi la charge de travail pour certains agents et potentiellement affectant leur bien-être et leur efficacité. Il est crucial de trouver des solutions pour redistribuer le travail de manière équitable et soutenir les équipes concernées.

Ensuite, les problèmes de communication vers les agents DGA constituent un autre point important. Une communication claire et transparente est essentielle pour assurer la cohésion et l'efficacité de cette création du CND et transformation de notre organisation. Pour la **CFDT** il est donc impératif d'améliorer les canaux de communication existants et de mettre en place des mécanismes permettant une meilleure circulation de l'information auprès des agents concernés ou impactés par cette création du CND.

Par ailleurs, les craintes exprimées par des agents du S2NA, concernant le discours de professionnalisation des DSI soulèvent des questions importantes. La professionnalisation est un objectif louable, mais elle doit être accompagnée de mesures concrètes pour rassurer les agents et leur montrer que cette évolution est bénéfique pour tous. Il est essentiel de les impliquer dans ce processus et de leur fournir les ressources nécessaires pour s'adapter aux nouvelles exigences.



Pour la création du CND, et la transformation que cela induit au sein de la DGA, la **CFDT** propose que les AMR soient accessibles pour tous les agents qui peuvent en exprimer le besoin. Cette initiative permettrait de garantir le bien-être physique et mental des agents, tout en identifiant rapidement les besoins en matière de santé et de prévention. Un suivi médical régulier est un investissement dans la santé et la performance de l'organisation, et il pourrait également renforcer la confiance des agents envers la direction.

Sur le second sujet de ce CSAR-DGA, concernant les dérogations du bureau salon de la DICE, le caractère soi-disant "exceptionnel" de ces pratiques est, selon nous, plus que discutable. Pour les différents personnels de la DGA, ces dérogations relèvent de la compétence des formations spécialisées même si le CSAR-DGA peut se prononcer de façon suprême. Pour éviter de traiter ce type de sujet de façon récurrente et urgente, la **CFDT** demande l'élaboration d'un protocole formalisé soumis pour avis en CSAR-DGA, garantissant transparence, équité, et respect des règles.

Par ailleurs, la **CFDT** dénonce que les pratiques budgétaires actuelles, basées sur des économies linéaires imposées sans vision d'ensemble, dégradent structurellement les conditions de travail. Le pilotage à court terme, les gels de postes, et la perte de compétences mettent en péril l'efficacité de notre action publique. Il est temps de repenser en profondeur les priorités de gestion, avec pour boussole la soutenabilité humaine et la qualité du service rendu.

En conclusion, la **CFDT** se tient prête à engager un dialogue constructif et espère que cette instance permettra d'obtenir des réponses claires et concrètes aux préoccupations des agents. Nous sommes convaincus que le véritable dialogue social aboutira à des engagements solides pour améliorer de manière durable la qualité de vie et des conditions de travail des agents. Merci pour votre attention.

Paris, le 20/05/25